



L'Europe
locale & régionale

Prise de position du CCRE sur le socle européen des droits sociaux

13 juin 2017

Avant-propos

La participation des gouvernements locaux et régionaux et des partenaires sociaux est essentielle pour la bonne mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques dans le cadre du socle européen des droits sociaux. Le meilleur moyen d'atteindre les objectifs fixés par le socle est de reconnaître les différences existantes entre les États membres et les régions européennes, et prendre en compte les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il y a un besoin croissant de trouver le juste équilibre entre ce qui doit être traité au niveau européen et ce qui doit être organisé par les États membres, ainsi que les gouvernements locaux et régionaux. Par conséquent, nous ne croyons pas que des normes minimales supplémentaires devraient être créées au niveau européen. Au lieu de cela, le socle devrait couvrir l'ensemble des États membres de l'Union européenne et soutenir la création d'indices de référence pour l'élaboration de la politique sociale et de l'emploi.

David Simmonds

Porte-parole sur les Gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs
Leader adjoint du district londonien de Hillingdon (LGA, Royaume-Uni)



1. Introduction

Le CCRE se félicite de l'intention de la Commission européenne de renforcer la dimension sociale de l'Union européenne.¹ Un certain nombre de problèmes clés auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux d'Europe et les citoyens européens, tels que le chômage (en particulier de la jeunesse), les changements démographiques et les divers défis pour les services publics, dépendent des politiques économiques et sociales qui se complètent mutuellement. Par conséquent, l'élaboration de propositions pour le renforcement de l'économie sociale de marché en Europe, consacrée dans l'article 3 du Traité de l'Union européenne, semble appropriée à ce stade. Le renforcement de la dimension sociale de l'Union européenne constitue également un moyen important de reconnecter les citoyens européens avec le projet européen.

Le CCRE considère que le statut juridique, les principes et l'objectif du socle européen des droits sociaux (ci-après le socle social) ne sont pas encore clairs. Le socle social est un cadre politique contenant des mesures proposées dans le domaine de ses 20 principes clés.² **Selon nous, ces mesures ne devraient pas être juridiquement contraignantes ; il est essentiel que la Commission respecte les compétences nationales et régionales.** Le socle devrait constituer un cadre, basé sur des niveaux de référence à utiliser pour l'inspiration et le développement de réformes nationales, à l'image des objectifs de développement durable des Nations unies.³ Cela permettrait aux États membres et, le cas échéant, aux gouvernements locaux et régionaux, ainsi qu'aux partenaires sociaux nationaux de s'approprier ce socle social et d'assurer une bonne mise en œuvre et une convergence ascendante.

1 Socle européen de droits sociaux: http://ec.europa.eu/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/towards-european-pillar-social-rights_fr

2 Les 20 principes du socle européen des droits sociaux: [ici le lien vers le site web de la Commission](#)

3 Objectifs de développement durable des Nations unies: <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

2. Les perspectives sur l'acquis social européen

Les mauvaises performances économiques, ainsi que les mesures visant à sortir de la crise économique et financière ont conduit à une réduction des dépenses publiques et sociales en Europe. En particulier, les réductions des dépenses publiques ont fortement affecté les gouvernements locaux et régionaux, ce qui rend difficile la prestation de services publics de base au niveau local. Parallèlement, les gouvernements locaux et régionaux connaissent d'importants défis sociétaux et sont confrontés aux changements démographiques, notamment à cause du vieillissement de la population et des flux migratoires. En outre, les États membres de la zone euro ont eu trop peu de flexibilité pour stimuler l'investissement et la croissance, selon leur système propre de marché du travail et de sécurité sociale. **Par conséquent, le CCRE considère que le socle social ne devrait pas être limité aux États membres de la zone euro, mais doit couvrir tous les États membres de l'Union européenne.**

L'« acquis » social de l'Europe est remarquable: depuis la création de l'Union européenne, environ 70 directives et règlements ont été adoptés dans ce domaine. Dès lors, **le CCRE estime qu'il est fondamental de faire usage du programme REFIT⁴**, mis en place par la communication « Mieux légiférer » en mai 2015, afin de conseiller la Commission sur **les manières de rendre la réglementation européenne plus efficace, tout en réduisant la charge et sans compromettre les objectifs politiques.**

Néanmoins, le CCRE considère que **les inégalités économiques croissantes, la pauvreté et les divisions sociales doivent être considérées comme prioritaires** au sein de l'Union européenne, notamment dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale. Afin d'atteindre cet objectif, des questions essentielles doivent être abordées, telles que l'égalité hommes-femmes, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la flexibilité dans l'organisation du travail, la digitalisation et l'intégration des migrants dans le marché du travail. Un autre aspect important du marché européen du travail qui doit être amélioré est la transition de l'école vers le travail, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et l'inadéquation des compétences. Cela engendrerait un équilibre générationnel plus égal, c'est-à-dire le recrutement de jeunes travailleurs et le maintien des travailleurs âgés ; et, au niveau national, des réformes plus équilibrées des systèmes de retraite. Pour atteindre ces objectifs et aborder ces problèmes, ainsi que la majorité des principes proposés par la Commission, l'accès à des services publics de qualité et abordables, en particulier au niveau local et régional, et des investissements appropriés sont nécessaires. Par ailleurs, l'impact des accords commerciaux internationaux, dont l'AECG et l'ACS⁵, sur la société européenne, l'économie et en particulier sur les services publics, doit être soigneusement évalué.

3. Les priorités du CCRE

Le CCRE estime qu'il est nécessaire d'accroître **la participation des partenaires sociaux aux niveaux européen, national et local**, et de prendre des mesures pour **renforcer le dialogue social**. En matière d'emploi et de politique sociale, il est **indispensable de trouver le juste équilibre entre ce qui doit être traité au niveau de l'Union européenne et ce qui doit être organisé au niveau des États membres ou aux niveaux régional ou local. Le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité doit être assuré et la diversité en Europe prise en compte – comme, par exemple, les différents modèles sociaux et de marché du travail.**

En raison des différences entre les structures nationales ainsi que les divers aspects historiques et culturels, **le CCRE n'est pas favorable aux normes minimales supplémentaires au niveau européen et aux solutions toutes faites.** Le CCRE préconise la reconnaissance de la diversité en

⁴ REFIT: https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/overview-law-making-process/evaluating-and-improving-existing-laws/reducing-burdens-and-simplifying-law/refit-platform/role-structure-and-working-methods-refit-platform_fr

⁵ Accord économique et commercial global UE-Canada (AECG) et l'accord sur le commerce des services (ACS).

Europe et reconnaît la **valeur ajoutée d'une action européenne dans des indices de référence, dans des normes minimales préexistantes, et la sensibilisation aux principes du Socle.**

Le CCRE estime que le socle européen de droits sociaux doit avoir pour but de soutenir le développement de politiques locales et régionales dans le domaine des compétences, de l'éducation et de la formation continue, tout en garantissant des contrats de travail flexibles et sécurisés. Il est également essentiel de promouvoir l'égalité hommes-femmes, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et de soutenir activement l'emploi (en particuliers pour les jeunes) afin d'assurer les transitions professionnelles.

Le CCRE tient à souligner que tous les domaines politiques qui ne relèvent pas des compétences de l'Union européenne, tels que le salaire minimal, ne devraient pas être couverts par les mesures proposées dans le cadre du socle social.

Nous avons identifié trois priorités politiques principales qui devraient être traitées au niveau européen :

- 1) La première priorité est la **nécessité de nouvelles exigences en matière de compétences**, qui répond à l'évolution technologique et aux tendances démographiques, ainsi qu'à l'intégration des migrants sur le marché du travail. Il faut investir dans **l'éducation et la formation** afin de convertir les travailleurs sous-qualifiés, car de nouvelles compétences sont également nécessaires afin de faire face aux défis de la concurrence économique mondialisée.
- 2) La deuxième priorité porte sur des **mesures visant à prendre en compte les tendances démographiques actuelles** : les changements dans la composition de la société européenne, notamment le vieillissement de la population, constituent un sérieux problème pour le marché du travail européen. Cet état de fait constitue une opportunité pour promouvoir **l'inclusion des femmes, des personnes âgées, des migrants et des personnes exposées au risque d'exclusion sociale dans le marché du travail**. Un éventuel échec de ce processus d'intégration pourrait entraîner un déséquilibre dans les taux de dépendance, ce qui mettrait en péril l'ensemble de notre système de sécurité sociale.
- 3) La troisième priorité politique est l'augmentation de **la participation des femmes au marché du travail**. Celle-ci permettrait d'accroître la productivité, favoriserait une organisation flexible des horaires de travail pour les hommes et les femmes, et renforcerait la cohésion sociale. En utilisant davantage de méthodes nouvelles et innovantes pour l'organisation du travail, il serait possible de faciliter la participation des femmes ; cela pourrait également avoir des effets positifs sur l'évolution des structures familiales et ainsi aider à lutter contre l'exploitation des femmes, en particulier les plus vulnérables.

4. Dernières remarques

La mise en œuvre d'un bon nombre des 20 principes n'est pas claire et les documents de référence ne vont pas suffisamment dans le détail pour les préciser. Nous nous réservons le droit d'adapter notre point de vue en fonction des propositions que la Commission présentera dans les mois à venir.

L'importance des partenaires sociaux et du dialogue social d'une part, et des gouvernements locaux et régionaux d'autre part, devrait être reconnue et respectée lors de l'élaboration des principes du socle social et de ses futures orientations.

Afin de garantir son succès, les Etats-membres doivent s'approprier le socle européen des droits sociaux et faire preuve de volonté politique. Les communes, gouvernements locaux, provinces et régions, en tant qu'employeurs, prestataires de services et clients des services sociaux, sont

indispensables à la cohésion sociale et à l'emploi en Europe. Une forte participation des gouvernements locaux ainsi que des partenaires sociaux au niveau national dans l'élaboration et la mise en œuvre est cruciale pour que le socle européen des droits sociaux, ait un réel impact.

Contact

Leonardo Ebner

Chargé de mission - Emploi et services publics

1 square de Meeûs, 1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 213 86 96

leonardo.ebner@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org